



**La Force de FO
L'INDEPENDANCE**

Crédit du Nord ★

Région Nord Métropole

17 Décembre 2009

Réunion Mensuelle des DP(s) du 22 décembre 2009.

1°) La pénibilité au travail :

Nous avons connu :

- Des plans de départ avec financement suivant le nombre d'années de présence.
- Le dispositif CATS (Cessation d'Activité des Travailleurs Salariés) qui a pris fin en janvier 2005 et qui avait permis à celles et ceux qui avaient accompli des travaux pénibles de pouvoir partir avant 60 ans.
- D'accords bancaires qui prévoyaient qu'à titre exceptionnel, l'âge de départ en retraite pouvait être de 56 ans pour les salariés travaillant ou ayant travaillé une certaine période dans des situations particulières, notamment en horaires de nuit ou en équipe successives (voir documents).

Aujourd'hui, plus rien de tout cela n'existe.

Comment est-il concevable et acceptable de dire qu'une pénibilité reconnue jadis par des accords appliqués à l'époque, ne devrait plus être d'actualité aujourd'hui ?

Le CATS prévoyait 15 années d'horaires postés, des accords bancaires, quant à eux, des départs dès 56 ans etc....

Aujourd'hui, nous n'avons plus d'accords prenant en compte les difficultés des horaires postés de nuit alors **que bon nombre de salariés ont actuellement entre 30 et 38 années d'horaires décalés** avec les conséquences, connues de tous, que cela induit sur leur santé.

Force Ouvrière :

- demande que soit prise en considération la pénibilité des horaires postés
- propose un départ suivant le nombre d'années travaillées en équipe, en tenant compte des anciennes applications sur les horaires postés, sans perte de salaire et sans diminution de la prime de départ.

Force Ouvrière demande que ce dispositif s'étende aux agences et centres administratifs qui subissent une pénibilité reconnue au travail.

D'autres aménagements peuvent être envisageables, tels que :

- l'allègement du temps de travail en semaine ou l'octroi de jours pour fin de carrière

Cette demande reflète un sentiment général : les anciens accords devaient subsister, la pénibilité des horaires postés étant toujours d'actualité.

2°) Astreinte le week-end :

Actuellement l'astreinte SG le week-end est de : 381,15 euros contre 101.70 € au Crédit du Nord soit une différence de 179,45 € pour la même prestation.

Force ouvrière demande un ajustement de cet écart financier.

3°) Travail le dimanche :

Actuellement les salariés de la SG ont une journée de récupération, ainsi que les heures effectives payées. Au **Crédit du Nord**, nous avons **un forfait de 6 heures**.

Force ouvrière demande ½ journée de récupération.

Les demandes faites auprès de la DP de Seclin ne relevant pas de cette instance, nous souhaitons que la Direction Générale se penche sur ces demandes, d'importance, dès à présent.

Cordiales salutations.

Jean-Luc LEMOINE.
D.S.E. Force Ouvrière Lille Métropole.